

TROISIÈME LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE LANGRES,
A M. LE DUC DE BROGLIE.

Langres, le 22 avril 1844.

Suite et fin.

Monsieur le duc,

De cette manière on fera peut-être bien encore quelque passe-droit inconstitutionnel à 3 ou 4 Dominicains, à une douzaine de Bénédictins, et à 206 Jésuites; mais du moins on ne fera pas une injustice criante à 33 millions d'hommes, du moins on ne sacrifiera pas le principe général à une infiniment petite exception. Les religieux des divers ordres traiteront ensuite leur affaire à part avec le pouvoir; on continuera peut-être quelque temps à exercer contre eux des lois et des ordonnances dont nous croyons, pour notre compte, l'application fautive et la teneur inconstitutionnelle; mais du moins, Messieurs, vous n'aurez pas consacré de nouveau et surtout par une loi, des mesures dont nous venons de vous faire voir la fatale portée; du moins vous n'aurez pas compliqué, vous n'aurez pas irrité par un accident inutile une question que l'ardeur des passions a rendue déjà si difficile et si brûlante. Donc, sans traiter ici de l'opportunité actuelle des congrégations religieuses, l'objection qu'on en tire est de nulle valeur, puisqu'on peut ne pas s'occuper d'elles, et alors la loi sur la liberté d'enseignement se réduirait à ces mots: "L'enseignement privé est libre, sauf les réserves de droits, s'il y a lieu, en ce qui concerne les congrégations." Il nous eût été assurément facile de prouver que les ordres religieux ne pourraient qu'apporter d'immenses avantages dans l'éducation des jeunes gens, comme ils le font depuis déjà bien des années pour l'éducation des jeunes personnes. Mais il suffit à notre thèse d'avoir fait voir aux plus prévenus qu'ils peuvent, sans avoir rien à redouter des congrégations, nous faire jouir de nos droits. Donc, point de malheurs encore de ce côté.

Mais 3. le clergé va tout envahir; ce n'est pas la liberté qu'il demande; c'est la domination, c'est le monopole pour lui-même. Mais que veut-on dire par là? Veut-on parler d'une domination personnelle, ou bien d'une direction de principes? Veut-on dire que le clergé prétend mettre des prêtres à la tête de tous les collèges et de toutes les institutions, de manière que, bon gré mal gré, il fallût pour tous passer par l'éducation ecclésiastique; ou bien veut-on dire seulement que le clergé désire que tous les catholiques soient élevés dans la croyance et la morale catholique? Si c'est le premier qu'on veut dire, c'est une absurdité et une impossibilité de tous points. Si c'est le second, c'est une incontestable et une inévitable vérité. Mais qui oserait prétendre que ce fût un malheur?

Pour croire que la liberté d'enseignement fera mettre immédiatement des prêtres dans toutes les maisons d'éducation, il faut d'abord ne pas savoir que le personnel du clergé est très-loin de pouvoir suffire, même au ministère pastoral, qui est sa plus essentielle fonction. Les vocations à l'état ecclésiastique sont toujours fort au-dessous des besoins des âmes, besoins qui, par le malheur des temps, se multiplient tous les jours. Sans parler des vides nombreux dont nous souffrons nous-mêmes, il y a des détresses bien plus affligeantes que les nôtres. Nous connaissons des diocèses où le nombre des places vacantes s'élève jusqu'à 80, 120, et même 250. On veut que l'on trouve des prêtres pour envahir l'enseignement, premier motif pour ne pas redouter de notre part ce genre de domination.

2. motif: Les institutions laïques subsisteront nécessairement tant qu'il y aura des familles qui les préféreront aux institutions dirigées par des ecclésiastiques, puisque, sous le régime de la liberté, ce sont les familles qui suscitent à leur gré et selon leurs goûts les maisons d'éducation. Or, quand on se rend compte de l'état religieux ou plutôt, hélas! irréligieux de la France, on comprend que longtemps encore et pour mille raisons les établissements séculiers seront les plus nombreux, surtout en y comprenant les collèges de l'Etat, avec la suprématie de son influence et les magnificences de son budget, pourra toujours offrir des facilités et des faveurs que nos maisons ne sauraient jamais présenter. Il est donc inutile d'examiner s'il y aurait inconvénient ou avantage à ce que toutes les institutions secondaires fussent dirigées par des ecclésiastiques, puisque cet événement est matériellement et formellement impossible. Ceux qui dépendent leur science et leurs talents pour prouver que l'éducation publique est aujourd'hui sécularisée et qu'elle doit l'être, et qu'il faut la maintenir telle, se donnent des peines fort inutiles. Ils luttent contre un fantôme. Je ne leur accorde pas que cela serait un malheur public, plus que je ne vous accorde, Monsieur le duc, que

la décadence des études résulterait du succès des petits séminaires, établissements que vous paraissez ne pas connaître, puis-que malgré vous sans doute, vous en avez fait un portrait faux sous toutes les faces. Mais je dis qu'avec la liberté d'enseignement l'éducation restera sécularisée en ce sens que les séculiers continueront à la diriger pour leur part comme ils le font aujourd'hui, avec cette énorme différence que ce sera selon les vœux divers et le libre choix des familles, au lieu qu'aujourd'hui, c'est selon la volonté unique, aveugle, discrétionnaire et tyrannique du monopole.

Mais, nous dit-on, si vous ne pouvez dominer en personne, au moins vous désirez le faire par vos principes.

Oui, sans doute, nous désirons, nous demandons et nous demanderons toujours que l'on ne nous empêche pas d'élever catholiquement les jeunes catholiques que l'Eglise et la société nous confient. Oui, nous désirons cela, et qui oserait nous en faire un reproche? qui même oserait dire que nous ne devons pas le faire? Il se trouve, il est vrai, des écrivains et des orateurs qui nous invitent dans des termes généraux et vagues à la paix, à la modération, à la charité, paroles que dans un certain monde on est convenu d'employer sans les comprendre. Mais s'ils daignaient venir nous voir à l'œuvre, s'ils voulaient ou s'ils pouvaient s'élever jusqu'à la sphère où nous combattons, nous leur montrerions pour notre compte les quarante mille enfants de ce diocèse, et nous leur dirions: Voilà de jeunes âmes dont nous sommes chargés spirituellement devant les hommes, et dont nous répondrons éternellement devant Dieu; c'est à nous à les préserver du venin de l'erreur et à les nourrir du pain de la vérité divine. Si nous ne sommes que le mercenaire de ce faible et précieux troupeau, nous laisserons venir le loup de l'impunité, du scepticisme, du libertinage qui le ravagera. Si nous sommes son bon pasteur, nous le défendrons jusqu'à donner notre vie pour son salut. (Jean, chap. X.) Hé bien! hommes du monde, croyans ou sceptiques, fidèles ou impies, que nous importe? que l'un de vous se lève, et pourvu qu'il ait de la raison et de l'honneur, qu'il ose nous dire, non pas vaguement, mais positivement et pratiquement: Pasteur des âmes, dépensez dans un honnête repos les revenus de votre mense épiscopale, évitez la moindre observation qui pourrait déplaire même aux plus méchants; et s'il faut, pour conserver la paix avec tout le monde et passer pour un évêque sage, livrez tous vos jeunes gens au démon de l'indifférence, du doute et même de l'incrédulité, pasteur des âmes, sachez en prendre votre parti sans mot dire! Qu'il se présente celui qui osera nous tenir directement ce langage, qu'il parle, qu'il parle haut, et nous pouvons bien lui promettre qu'il aura pour réponse le mépris et l'indignation publique.

Et cependant, c'est là ce qu'en termes polis et déguisés des hommes d'Etat nous conseillent, quand ils nous invitent à laisser nos enfants sous la domination d'un monopole sans croyance et sans entraves.

On est surpris de ce que nous tenons à faire élever catholiquement nos jeunes catholiques, de ce que nous désirons ardemment voir les idées, les convictions, les habitudes religieuses reprendre le dessus. Mais, indépendamment de nos devoirs de pasteur, qui oserait dire que c'est là une pensée funeste au gouvernement et à la société? Dispensons-nous de présenter ici le tableau des besoins publics, tant de fois tracé par d'autres, au point de vue des croyances et des mœurs. Mais, tout récemment encore, n'a-t-on pas entendu les ministres du roi se féliciter en pleine tribune du retour qui s'opère vers les idées religieuses et de l'affluence inouïe des fidèles dans nos temples pendant les dernières solennités pascales? Mais, si ce retour aux idées et aux œuvres saintes est un événement dont vous croyez devoir féliciter la France, pourquoi donc trouverez-vous mauvais que nous désirions y coopérer efficacement en travaillant dans ce sens les jeunes générations? Quoi! ce serait un bien pour les hommes faits de revenir aux pratiques chrétiennes, et ce n'en serait pas un pour la jeunesse de ne jamais les quitter?

Il y a retour à la religion! Oui, grâce au ciel, au moins pour plusieurs. Mais savez-vous par qui s'opère ce retour? c'est par le ministère de ces prêtres, de ces missionnaires, tranchons le mot, de ces Jésuites dont vous avez horreur. Pourquoi donc, puisque vous haissez l'œuvre, en maudissez-vous la cause? Il y a retour à la religion! C'est en effet un phénomène bien digne de remarque, car il est humainement inexplicable. Mais savez-vous, hommes du monopole, comment ce retour s'opère chez ceux que vous avez élevés? demandez-le-leur: ils vous diront que c'est, avant tout, en désavouant, en quittant, en maudissant les principes, hélas! et souvent les habitudes qu'ils ont reçus chez vous. Il leur a fallu dépouiller le vieil homme,